



## Avis de la CFE-CGC Santé Social sur le PLFSS 2026 : des avancées à sécuriser, des choix structurels à engager !

La CFE-CGC Santé Social prend acte de l'adoption du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2026. Dans un contexte politique instable, ce texte permet d'éviter une absence de budget social qui aurait fragilisé les assurés, les patients et les professionnels. Pour autant, la CFE-CGC Santé Social considère que ce PLFSS reste **en deçà des enjeux sociaux, sanitaires et démographiques auxquels notre pays est confronté**.

- **Santé : des moyens supplémentaires, mais pas encore le changement de modèle attendu.**

L'augmentation de l'Ondam (+3,1 %) constitue un signal positif pour l'hôpital public, les soins de ville et les secteurs en tension. La CFE-CGC Santé Social reconnaît l'effort consenti pour stabiliser les établissements, soutenir la psychiatrie, les soins critiques et améliorer l'attractivité de certains métiers.

Cependant, ces moyens restent **insuffisants pour répondre durablement aux difficultés de terrain**. Les personnels continuent de subir une forte dégradation de leurs conditions de travail, un manque de reconnaissance globale et une pression organisationnelle excessive. La CFE-CGC Santé Social réaffirme que **les revalorisations salariales doivent s'inscrire dans une politique cohérente de carrières, de temps de travail et de qualité de vie au travail**, construite avec les représentants des salariés.

- **Des mesures nouvelles au détriment des salariés :**

**Taxation des mutuelles** : Ce sont les assurés qui feront les frais de la nouvelle taxation de 1,1 Milliard €. Les assurés en complémentaire santé la subiront dès 2026 - pour les mutuelles ayant anticipé cette mesure, ou en 2027 pour les autres.

**Hausse des cotisations** : Une **taxe supplémentaire de 2,05% sur les cotisations**. Une hausse moyenne de 4,7% prévue par la Fédération Nationale de la Mutualité Française pour les contrats collectifs et de 4,3% pour les contrats individuels. Depuis 2020, les prix des mutuelles ont augmenté de 22%, avec une moyenne de 4,4% par an, compte-tenu des transferts de charges récurrents de la Sécurité Sociale sur les organismes de complémentaire santé.

**Protection Sociale Complémentaire (PSC) dévaluée** : Le report d'un an de la PSC pour la fonction publique hospitalière va pénaliser les salariés du secteur qui ne pourront pas bénéficier d'une participation employeur à 50% minimum de leur cotisation, contrairement aux autres fonctionnaires pour lesquels le dispositif est entré en vigueur en 2025.

**Suspicion stérile sur les arrêts de travail** : La limitation de la durée des arrêts de travail aura surtout pour effet de multiplier les visites chez le médecin pour le renouvellement... Autant de charges supplémentaires !

- **Médico-social et grand âge : des avancées trop limitées**

Les crédits supplémentaires annoncés pour les Ehpad et les territoires ultramarins vont dans le bon sens, mais ils ne sauraient masquer l'absence de réponse structurelle aux besoins du secteur médico-social.

La CFE-CGC Santé Social alerte depuis plusieurs années sur :

- La pénurie chronique de professionnels,
- La précarité persistante de certains emplois,
- L'insuffisance des taux d'encadrement.

**Sans engagements pluriannuels clairs et sans amélioration concrète des conditions de travail, ces secteurs resteront en grande difficulté.**

- **Financement de la Sécurité sociale : un débat reporté, mais incontournable**

La CFE-CGC Santé Social prend acte du choix de préserver les retraités à court terme, notamment par la suppression de l'année blanche. Toutefois, le PLFSS 2026 **ne répond pas à la question centrale de la soutenabilité du financement de la Sécurité sociale**.

Pour la CFE-CGC Santé Social, il n'est pas responsable de reporter indéfiniment les choix structurants. Le débat sur les ressources doit être ouvert, sans tabou, en intégrant :

- La question des exonérations de cotisations,
- Leur compensation intégrale,
- Et une répartition plus juste de l'effort contributif.

**La CFE-CGC Santé Social refuse que les déficits servent de prétexte à une remise en cause progressive des droits sociaux ou à une pression accrue sur les travailleurs et les services publics.**

- **Dialogue social : une méthode à reconstruire**

Si le gouvernement met en avant une logique de compromis, la CFE-CGC Santé Social regrette que **le dialogue social n'ait pas été pleinement mobilisé** dans l'élaboration de ce PLFSS. **Les organisations syndicales doivent être associées en amont** aux choix structurants, et non consultées a posteriori.

La CFE-CGC Santé Social rappelle que **les transitions démographiques, sanitaires et sociales ne peuvent réussir sans les travailleurs**, et donc sans leurs représentants.

- **La CFE-CGC Santé Social demande :**

- Une trajectoire pluriannuelle lisible pour la santé et le médico-social ;
- Une politique ambitieuse de reconnaissance du travail des soignants, des personnels sociaux et des personnels administratifs qui intègre la place centrale des personnels de l'encadrement ;
- L'ouverture rapide d'un débat sur le financement durable et solidaire de la Sécurité Sociale ;
- Un véritable renforcement du dialogue social.

La CFE-CGC Santé Social continuera à porter des propositions **responsables, justes et solidaires**, afin de garantir une Sécurité Sociale fidèle à ses principes fondateurs et adaptée aux réalités du travail et de la société d'aujourd'hui.



**Ali FRAIN**  
Président Fédéral  
UP2S Santé CFE-CGC  
Tél. : 01 48 78 49 49  
afrain@cfecgc-santesocial.fr